



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 26 AOUT 2021

Nos Réf. : D-21-021612 / DDC-DREG-CP / MD
Vos Réf. : votre courrier du 28 juillet 2021

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations exprimées par l'association nationale des préparateurs en pharmacie hospitalière concernant la reconnaissance et la revalorisation salariale de leur profession.

Comme vous le savez, l'accord signé le 13 juillet 2020 à la suite du Ségur de la santé prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire seront reclassés au sein de la catégorie A, à l'issue des travaux de réingénierie de leur formation, pour la porter au niveau licence.

Les travaux de réingénierie (concertation avec les groupes de travail et publication des textes) se dérouleront au cours du second semestre 2021. Ces professionnels de santé pourront ainsi intégrer la catégorie A, tout comme les autres professions de niveau licence. Le reclassement dans les grilles de la catégorie A se fera donc de façon anticipée en janvier 2022.

Ces travaux, que nous savons très attendus, constituent une des priorités du Ségur de la santé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Olivier VÉRAN

Monsieur Yves DETRAIGNE
Sénateur de la Marne
13 rue Boucton Favreaux
51240 WITRY-LES-REIMS

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse ddc-rpd-cab@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>

